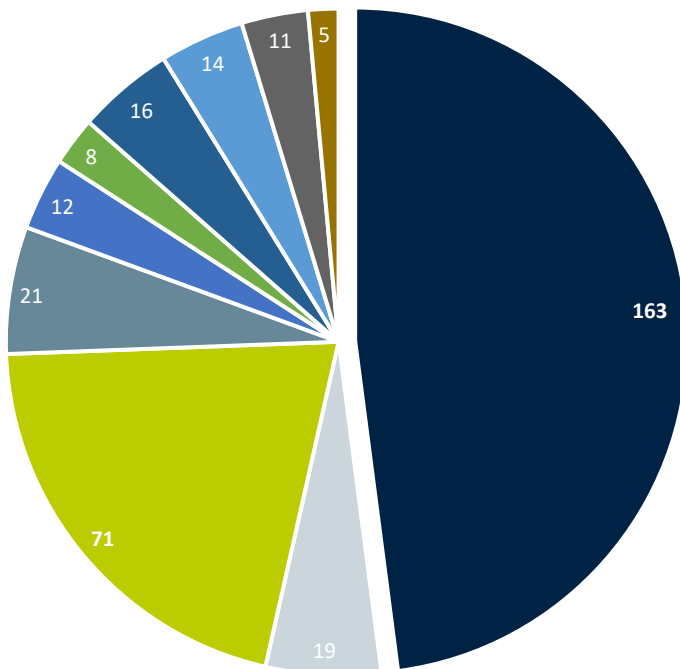




Fraudes à l'investissement et offres illicites - Dashboard 3^{eme} trimestre 2022

Octobre 2022

Offres illicites : statistiques troisième trimestre 2022



- Plateformes de trading
- Cryptomonnaies
- Fraudes crédit
- Autres
- Fraudes pyramidales
- Boiler rooms
- Recovery rooms
- Gestions frauduleuses de patrimoine
- Investissements alternatifs frauduleux
- Logiciels de trading / formation

1. Evolution des phénomènes de fraudes

Les tendances identifiées lors des présentations précédentes des statistiques de la FSMA en matière de fraude tendent à se confirmer.

En effet, la répartition des questions et plaintes de consommateurs reçues par la FSMA au cours de l'été entre les différentes catégories de fraudes reste globalement la même que pour les périodes précédentes.

L'évolution la plus importante concerne les plateformes de trading frauduleuses. Sur la période précédente, les plaintes et questions les concernant représentaient 42% du total des signalements reçus en matière de fraude. Cette proportion a encore augmenté durant le troisième trimestre de cette année, passant maintenant à 49%. Ceci renforce le constat précédemment établi que ce phénomène de fraude à l'investissement est le principal qui touche le public belge cette année.

Les arnaques aux faux crédits continuent à représenter un peu plus d'une question sur cinq concernant les fraudes. Ce phénomène pourrait s'amplifier dans le contexte de la crise énergétique actuelle, dans la mesure où cette fraude vise avant tout des personnes éprouvant des difficultés pécuniaires.

2. Dénonciations aux autorités judiciaires et blocages des sites web

La FSMA dénonce les sites web frauduleux dont elle a connaissance aux autorités judiciaires, notamment afin que celles-ci puissent procéder à leur blocage. Cette collaboration active entre la FSMA et les autorités judiciaires a ainsi permis de **bloquer l'accès en Belgique à 234 sites frauduleux** depuis le début de l'année.

3. Mises en garde de la FSMA

Comme lors des périodes précédentes, les mises en gardes publiées par la FSMA concernaient principalement des plateformes de trading frauduleuses. Au total depuis le début de l'année, la FSMA a publié des mises en garde concernant 215 entités frauduleuses (240 sites web).

[27 juillet 2022 – Usurpation de noms de banques par des fraudeurs](#)

[23 août 2022 – Offres frauduleuses d'investissement dans le vin](#)

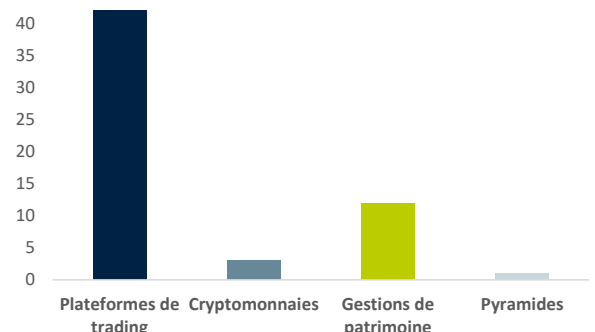
[26 août 2022 – Offres frauduleuses de gestion de patrimoine](#)

[8 septembre 2022 – Plateformes frauduleuses de trading spécialisées dans les cryptomonnaies](#)

[14 septembre 2022 – Plateformes de trading frauduleuses](#)

[21 septembre 2022 – The Future Trade](#)

Mises en garde : entités frauduleuses par catégorie – Troisième trimestre 2022



4. Evolution du nombre de questions traitées

Cette rentrée du mois de septembre a été marquée par une augmentation importante du nombre de questions et plaintes reçues par la FSMA en matières d'activités irrégulières ou de fraudes.

Ces notifications émanaient principalement de consommateurs néerlandophones (plus de 60% des signalements reçus dans ces catégories). Sur les périodes précédentes, la proportion de messages reçus en néerlandais restait stable entre 50 et 55%. Cette évolution soudaine pourrait signifier que des fraudeurs ciblent particulièrement le public néerlandophone à l'heure actuelle.

La FSMA invite l'ensemble des consommateurs à se montrer particulièrement vigilants. De manière générale, si une proposition est trop belle pour être vraie, c'est qu'elle ne l'est pas. La FSMA invite le public à consulter ses recommandations générales, disponibles sur son site web : [FSMA.be – Attention aux fraudes](https://www.fsma.be/fr/attention-aux-fraudes)

Evolution du nombre de questions en matière d'activités irrégulières ou de fraudes reçues par mois depuis 2020

